



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Voir dans le document/  
See herein  
NA  
Québec  
NA

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Ce document comporte des exigences relatives à la sécurité.

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Oue  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7e étage, suite 7300  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Title - Sujet</b> Services d'opération et techniques	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T8127-200020/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> T8127-200020	<b>Date</b> 2021-10-29
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-SMTB-005-16277	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTB-0-43118 (005)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2021-11-09</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hivon, Michèle	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mtb005
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 607-4952 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8127-200020/B

N° de la modif - Amd. No.  
005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTB005

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
T8127-2-00020

File No. - N° du dossier  
MTB-0-43118

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**SERVICES D'OPÉRATION ET TECHNIQUES POUR LE  
CENTRE D'ESSAIS DES VÉHICULES AUTOMOBILES (CEVA)  
DE TRANSPORTS CANADA  
BLAINVILLE, QUÉBEC**

**MODIFICATION 005**

**1 QUESTIONS ET RÉPONSES :**

Numéro	Questions	Réponses
001	<p>Demande de proposition 7.4.1 Option de prolongation de contrat</p> <p>Nous demandons que, pour chacune des options de prolongation du contrat, si le Canada veut l'exercer, que l'entrepreneur puisse avoir le droit d'accepter ou de refuser de prolonger le contrat pour chacune des options de prolongation de contrat.</p>	<p>Cette clause est standard dans chacun nos contrats comprenant une option de prolongation. Aucune modification à cette clause ne sera apportée. En déposant une soumission, l'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat</p>
002	<p>Demande de proposition 7.8 Base de paiement et Annexe B</p> <p>a) Nous demandons que le Canada précise si tous les prix fermes pour tests, tous les taux horaires fermes, tous les pourcentages de majoration incluant administration et profit, tous les montants forfaitaires mensuels, tous les montants fixes mensuels et tous les pourcentages de redevance versé à Transports Canada sur tout revenu de commercialisation qui excède le montant de frais mensuel fixe peuvent faire l'objet d'une vérification discrétionnaire de la part de Canada.</p>	<p>Oui, les montants énumérés dans votre question sont sujets à une vérification discrétionnaire par le Canada. Pendant la période d'affichage, Instructions Uniformisées 2003 14 Justification des prix de la demande de proposition (DDP) s'appliquent. Après l'octroi vous référez aux Conditions Générales 2035 31 Comptes et vérification et à l'article 7.8.8 Vérification discrétionnaire.</p>
	<p>b) Pour tout prix, taux horaire ou pourcentage dont la réponse à la question 2.a) est « Oui » pour la vérification discrétionnaire ou toute autre processus de vérification prévue dans la demande de soumission et dans les documents présentés à la section 7.13 Ordre de priorité des documents de la demande de proposition, veuillez indiquer, pour chacun des prix, taux horaire ou pourcentage, si l'entrepreneur doit préparer et soumettre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• dans sa soumission un document dans lequel il présente en détails ses calculs de profit estimatif compris dans tout prix, taux horaire ou</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Non, n'est pas demandé avec le dépôt de la soumission.</li></ul>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8127-200020/B

N° de la modif - Amd. No.  
005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTB005

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
T8127-2-00020

File No. - N° du dossier  
MTB-0-43118

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>pourcentage;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>à tout moment après le dépôt de sa soumission un document dans lequel il présente en détails ses calculs de profit estimatif compris dans tout prix, taux horaire ou pourcentage.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Tel qu'indiqué aux Instructions Uniformisées 2003 14 Justification des prix, lorsqu'une seule soumission est recevable, la ventilation des prix et les pièces justificatives doivent être fournies sur demande. Ceci après le dépôt des soumissions.</li></ul>
	<p>c) Pour tout prix, taux horaire ou pourcentage dont la réponse à la question 2.a) est « Oui » pour la vérification discrétionnaire ou toute autre processus de vérification prévue dans la demande de soumission et dans les documents présentés à la section 7.13 Ordre de priorité des documents de la demande de proposition, veuillez fournir la méthodologie que le Canada compte utiliser pour réaliser la vérification de tout prix, taux horaire ou pourcentage</p>	<p>Avant l'octroi du contrat svp vous réferez aux Instructions Uniformisées 2003 14 Justification des prix. Pendant la période de gestion du contrat, vous réferez à l'article 7.8.8 Vérification discrétionnaire.</p>
003	<p><u>Demande de proposition 7.4 Durée du contrat</u> Nous demandons que le Canada s'assure que le nouveau contrat contienne un mécanisme qui permettrait que les années contractuelles coïncident avec l'année financière du Canada, soit se terminant le 31 mars de chaque année.</p>	<p>La date de début des années contractuelles ne peut être modifiée telle que demandée. La date doit demeurer au 27 octobre afin ne pas causer de bris dans la prestation des services. De plus, la première année du contrat ne devrait pas être une année partielle.</p>
004	<p><u>Demande de proposition 7.13 Ordre de priorité des documents</u> Nous demandons que le Canada précise ce que représente les articles de la convention avec une définition de ceux-ci ou en modifiant le libellé</p>	<p>Les articles de la convention (7.13 a)) de la demande de proposition comprennent toutes les Parties (1 à 7) de celle-ci ainsi que tous les articles inclus dans ces Parties. Le libellé des demandes de propositions ne peut être modifié puisqu'il s'agit de nos modèles standards.</p>
005	<p><u>Demande de proposition 7.8.10.1. Conversion optionnelle de base de paiement</u> Nous demandons que le Canada précise quels sont toutes les bases de paiement des services à frais remboursables qui sont prévus dans ce paragraphe. Est-ce que ce principe de conversion est également applicable aux nouvelles normes de conformité (ou tout changement à une norme de conformité pour laquelle il existe un prix ferme forfaitaire) pour lesquelles il n'existe pas de prix ferme forfaitaire</p>	<p>Svp consulter les tableaux de l'Annexe B Base de paiement pour plus de détails. Prendre connaissance de la clause 7.8.10 modifiée plus bas dans le document</p>

006	<p><u>Demande de proposition 4.1.3.2. Évaluation du prix</u> Nous demandons que le Canada précise que le Guide des approvisionnements, Chapitre 10 sera utilisé strictement et seulement pour l'évaluation du prix de la soumission lorsqu'il y a une seule soumission jugée recevable et qu'il ne peut être utilisé s'il y a plus d'une soumission jugée recevable.</p>	<p>Section de l'article 4.1.3.2 : <b><u>Si une seule soumission est jugée recevable</u></b>, le prix de la soumission sera également évalué selon les Principes des coûts contractuels (2012-07-16) : <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/1031-2/6">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/1031-2/6</a> et selon le Guide des approvisionnements, Chapitre 10 – Coûts et profits, <u>Chapitre 10 — Coûts et profits - Achatsetventes.gc.ca</u></p>
007	<p><u>Annexe B – Base de paiement (Notes générales applicables à la base de paiement)</u></p> <p><u>Note 4</u></p> <p>a) Nous demandons que le Canada précise quelle est la base de calcul de l'amortissement, pour chacune des années dans l'exemple, par catégorie d'investissements avec le taux d'amortissement utilisé pour chacune des catégories d'investissements</p> <p>b) Nous demandons que le Canada fournisse le détail des heures d'utilisation des 3 dernières années financières et la méthodologie utilisée pour recueillir les données d'utilisation.</p>	<p>Pour des raisons de confidentialité cette information ne sera pas divulguée.</p>
	<p><u>Note 4 Étape 1</u></p> <p>a) Nous demandons que le Canada fournisse la définition d'équipements d'essais selon votre tableau de l'étape 1</p>	<p>Les équipements d'essais sont tous les équipements qui sont utilisés pour les essais qu'ils soient fixes ou non. Ceci exclut l'infrastructure (par exemple les bâtiments). Les pistes d'essais sont considérées comme étant de l'équipement d'essais fixe.</p>
	<p>b) Nous demandons que le Canada fournisse le détail des investissements pour chacune des années financières présentées dans l'exemple.</p> <p>c) Nous demandons que le Canada fournisse détail de la base de calcul de l'amortissement pour chacune des années financières présentées dans l'exemple.</p> <p>d) Nous demandons que le Canada explique comment les investissements du tableau ont contribué directement aux activités de commercialisation du centre d'essais</p>	<p>Le Canada ne peut fournir les détails puisqu'il ne s'agit que d'un exemple fictif pour illustrer le calcul.</p>

	<p><u>Note 4 Étape 2</u></p> <p>a) Nous demandons que le Canada explique comment ont été calculés les taux d'utilisation du tableau de l'étape 2</p> <p>b) Nous demandons que le Canada explique comment vous avez déterminé, évalué et retenu les centres d'activités du tableau de l'étape 2 et fournir la définition de chacun d'entre eux</p> <p>c) Nous demandons que le Canada explique comment ont été calculés les heures de capacité théorique, les heures actuelles TC et les heures actuelles Commercial</p>	<p>Le Canada ne peut fournir les détails puisqu'il ne s'agit que d'un exemple fictif pour illustrer le calcul.</p>
	<p><u>Note 4 Étape 3</u></p> <p>a) Nous demandons que le Canada explique pourquoi le frais fixe mensuel pour le marketing et la commercialisation est soustrait directement des revenus mensuels bruts de commercialisation de l'entrepreneur avant d'appliquer le pourcentage de redevance versé à Transports Canada</p>	<p>Une justification ne sera pas fournie pour cette question.</p>
	<p>b) Nous demandons que le Canada fournisse la définition des revenus mensuels bruts de commercialisation de l'entrepreneur</p>	<p>Tout revenu provenant de clients autres que Transports Canada</p>
008	<p><u>Annexe A Appendice H : Rapport sur l'utilisation</u></p> <p>a) Nous demandons que le Canada fournisse le mode d'emploi pour remplir ce formulaire</p>	<p>Fournir le nombre d'heures par jour qu'une pièce d'infrastructure est utilisée.</p>
	<p>b) Nous demandons que le Canada fournisse les justifications afin de retenir l'utilisation de jours au lieu d'heures</p>	<p>Le Canada modifiera afin de changer jours par heures. Svp prendre connaissance de la modification plus bas dans le document.</p>
	<p>c) Nous demandons que le Canada fournisse les justifications pour la détermination, l'évaluation et le choix de chacun des secteurs</p>	<p>Une justification ne sera pas fournie pour cette question.</p>
	<p>d) Nous demandons que le Canada fournisse des explications sur comment les informations fournies seront utilisées</p>	<p>Ces renseignements sont collectés dans l'objectif d'une saine gestion des fonds publics.</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T8127-200020/B

N° de la modif - Amd. No.  
005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTB005

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
T8127-2-00020

File No. - N° du dossier  
MTB-0-43118

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

009	Demande de proposition  Nous demandons que le Canada garantisse à l'entrepreneur un minimum annuel de revenus d'essais du programme de conformité de 1,000,000\$ (programme de conformité selon Annexe A section 3.7) et un minimum annuel de revenus d'essais du programme de recherche de 2,000,000\$ (programme de conformité selon Annexe A section 3.8 et section 3.9).	Réponse à venir
-----	--	-----------------

**LES CHANGEMENTS SUIVANTS SONT APPORTÉS AU DOCUMENT DEMANDE DE PROPOSITION:**

- 2 Modification à la Demande de proposition;

**RETIRER :**

**7.8.10 Conversion optionnelle de base de paiement**

1. À sa seule et entière discrétion, le Canada peut, à tout moment, soumettre une demande par écrit à l'entrepreneur, l'avisant de son intérêt à convertir la base de paiement des services à frais remboursables à une base de paiement à prix ferme (ou forfaitaire), pour une partie ou pour la totalité des travaux.

**INSÉRER**

**7.8.10 Conversion optionnelle de base de paiement**

- 1 À sa seule et entière discrétion, le Canada peut, à tout moment, soumettre une demande par écrit à l'entrepreneur, l'avisant de son intérêt à convertir la base de paiement des services à frais remboursables, à une base de paiement à prix ferme (ou forfaitaire), pour une partie ou pour la totalité des travaux. Ceci pourrait aussi être applicable aux essais payables à taux horaires fermes et aux nouvelles normes de conformité.

- 3 Modification à l'Annexe A Énoncé des travaux – Appendice H Rapport sur l'utilisation  
Remplacer par l'Appendice H ci-joint

- 4 Retour à l'heure normale de l'Est HNE

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITION DEMEURENT INCHANGÉS**

# APPENDICE H : RAPPORT SUR L'UTILISATION

MOIS :

Secteur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	NOMBRE TOTAL D'HEURES/ JOURS		
ENCEINTES À ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉ																																		
STRUCTURE D'ESSAI DES VÉHICULES																																		
LABORATOIRE D'ESSAI DE COLLISION																																		
CHARIOT D'ACCÉLÉRATION																																		
RAMPE DE PROPULSION																																		
PIÉTONS																																		
PISTES																																		
ALPHA																																		
BRAVO																																		
CHARLIE																																		
DELTA																																		
INTERSECTION																																		